



Le tri sélectif au Siplarc



Le Siplarc respecte la réglementation et dispose de 4 moyens de tri sélectif des déchets :

Un compacteur à cartons : ce compacteur diminue le volume de déchets et limite le transports pour le tri des déchets

Une benne de déchets recyclable destiné aux ferrailles, métaux non ferreux, papiers, verre, bois.

Enfin, une benne de déchets non-recyclable.

L'ensemble du personnel concerné a bénéficié d'une formation sur le tri et la gestion des déchets au Siplarc.